



*Par Gérard Touaty*

L'un des chapitres de notre paracha est consacré au rappel de toutes les fêtes juives avec les sacrifices qui devaient les accompagner. Nous aurions à lire un chapitre sans histoires si au beau milieu de ce texte ne s'était pas glissé l'énoncé d'une mitzva...complètement étrangère aux fêtes : l'obligation des consacrer une partie de notre récolte aux pauvres ! Pour quelle raison la Thora a-t-elle placé cette mitzva entre Pessa'h et Chavouoth d'une part et Roch Hachana, Yom kippour et Souccoth d'autre part ?

C'est sur un chapitre long de quarante cinq versets que la Thora va nous donner la liste de toutes les fêtes juives en commençant par chabbath puis en rappelant Pessa'h et Chavouoth pour terminer avec Roch Hachana, Kippour et Souccoth. Mais juste après Chavouoth et avant Roch Hachana un petit verset viendra nous rappeler que lors de la moisson d'un champ nous devons laisser un coin inachevé pour les pauvres ainsi que des épis tombés durant la moisson (1). Pour expliquer cette place, presque anachronique, nos Maîtres nous précisent que Pessa'h et Chavouoth sont deux temps du calendrier liés l'un à l'autre puisque que la sortie d'Egypte est en fait le point de départ d'un chemin qui nous conduira au don de la Thora (Chavouoth). Or si Pessa'h est sans doute la fête au rituel le plus riche, elle est aussi marquée par l'attention portée aux plus démunis puisque la première loi de cette fête est celle de « Maoth 'hitim »,

littéralement « L'argent des grains de blé ». Elle consiste à consacrer de l'argent ou des aliments pour que ceux qui manquent de moyens pendant la fête puissent passer dignement les jours de cette célébration. De ce fait, on pourrait penser que la mitzva de tsédaka se soit affaiblie après l'effort des quarante neuf jours (de Pessa'h à Chavouoth). C'est la raison pour laquelle, la Thora nous rappelle, juste après Chavouoth de ne pas oublier les pauvres. Malgré l'effort accompli, on ne doit pas se contenter de ce qui a été réalisé. Il faut continuer à donner et même rajouter.

Du plus haut au plus bas

C'est d'ailleurs le message essentiel de ce chapitre. L'obligation d'aider les pauvres est donnée en plein milieu de ce chapitre, au cœur des fêtes, pour mettre en valeur la double dimension du judaïsme : l'humain et le divin. Il serait, en effet facile de privilégier exclusivement la relation avec D.ieu à travers tous les « rendez vous » qu'Il nous propose. Ces fêtes, comme on le comprend aisément, sont le plus haut point d'attachement avec le Créateur. Alors pour ne pas oublier l'autre pendant du judaïsme, la composante humaine, la Thora nous rappellera avec le degré le plus bas de la hiérarchie sociale (le pauvre) que le judaïsme s'articule autour de deux pôles : D.ieu et l'homme.

Le destin de Rabbi Chimone

En tenant compte de cette idée, il nous sera facile de comprendre la proximité de notre paracha avec Lag baomer, jour anniversaire du décès de Rabbi Chimone bar Yo'haï.

Le Talmud affirme qu'il était prêt à faire don de tous ces mérites pour sauver du jugement le monde entier. En d'autres termes, il était prêt au sacrifice de sa propre personne pour sauver du jugement même un Juif qu'il ne connaissait pas. C'était l'homme le plus proche de D.ieu capable de donner pour le Juif le plus simple. C'est là, l'application véritable de la mitzva d'aimer son prochain : ressentir l'unité profonde qui anime le peuple juif au point de ne pouvoir abandonner le destin d'autrui. C'est en cela que l'on a pu dire que l'existence et l'œuvre spirituelle de Rabbi Chimone vinrent réparer la faute des 24.000 autres élèves de Rabbi Akiba dont il était aussi un disciple. Ces derniers évoquent le repli sur soi, alors que Rabbi Chimone est un symbole d'ouverture. Il préfigure en cela la venue du Machia'h qui révélera la valeur des Juifs mêmes les plus simples. Il est écrit, en effet, que Machia'h jugera les pauvres. On peut s'étonner d'une telle précision : le libérateur devra t-il faire une distinction sociale entre les

hommes ? Non, il s'agit d'autre chose. Quand le prophète Yéchaya (Isaïe) affirme cette donnée, il veut parler de pauvres dans le sens de pauvreté spirituelle. Machia'h trouvera du mérite même chez des Juifs éloignés de la pratique juive : leur éloignement spirituel ne sera pas un obstacle à leur retour vers D.ieu.

Gérard Touaty

Notes

(1) Parachath Emor, chap. 23, verset 22. Pour le détail de ces deux commandements, voir le Séfer ha'hinou'h, mitzva n° 213 et 214